

2e Année N° 42 27 juillet 1950

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

PARTIE GENERALE

L'EUDEMIS ET LA COCHYLIS (Vers de la Grappe)

Ces deux parasites de la vigne, apparus dans nos régions à des époques bien différentes, semblent avoir des préférences climatiques très tranchées.

Depuis 1942, les printemps et les étés régulièrement très chauds ont donné un essor jusque-là inconnu à l'Eudémis, qui n'était alors connue que depuis quelques années chez nous et comme un parasite secondaire. Au contraire, la Cochylis qui avait largement étendu ses dégâts à toute la France avant la dernière guerre a, depuis la même date de 1942, disparu presque complètement de certaines régions. Le fait est particulièrement net cette année dans la région Rhône-Alpes. Alors que la première génération, toujours faible, donnait naissance en moyenne à trois fois plus d'Eudémis que de Cochylis, et encore seulement dans de vieux foyers à Cochylis (Roannais, Aix-les-Bains), à la seconde génération le vol de Cochylis est pratiquement inexistant, alors que celui de l'Eudémis est un des plus importants et des plus prolongés de ces dernières années.

Ainsi, la Cochylis apparaît-elle comme un parasite d'année normale, alors que l'Eudémis serait celui, toujours plus virulent, des années chaudes. Contrairement à ce que l'on peut quelquefois entendre, il convient toujours d'appliquer des traitements contre les Vers de la grappe : lorsque l'un des deux se cache, c'est l'autre qui se montre.

PARTIE TECHNIQUE

Vigne — **NOTE N° VIII** — *Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère*

Eudémis-Oïdium. — Le vol des papillons d'Eudémis, commencé au début du mois, se prolonge en diminuant un peu d'intensité. Il reste cependant assez important pour qu'un nouveau traitement soit nécessaire entre le 29 juillet et le 1er août dans les régions suivantes :

— Rhône et Isère : au-dessus de 250 m. d'altitude.
— Loire, Ain, Haute-Savoie, Savoie : dans l'ensemble du département.

On utilisera une des quatre formules suivantes :

— bouillie nicotinée ;
— arséniate de plomb ou de cuivre ;
— produit à base de D.D.T., poudre ou bouillie ;
— produit roténoné, poudre ou bouillie.

ATTENTION ! Sur les variétés sensibles à l'**Oïdium** et pour prévenir les nouvelles attaques, on groupera les deux traitements par un poudrage suivant une des deux formules ci-dessous :

— Soufre + D.D.T.
— Soufre + Roténone

— ou par une pulvérisation à l'aide d'un des quatre produits **insecticides** cités plus haut additionné de **soufre micronisé mouillable.**

Arbres fruitiers — **NOTE N° XV** — *Tous départements*

Carpocapse. — Le vol de 2e génération, d'importance moyenne, tend à s'étaler et nécessite un nouveau traitement entre le **30 juillet** et le **3 août** dans toutes les plantations qui n'ont pas été traitées depuis le **13 juillet** (traitement lessivé par les pluies du 14).

Remarque : Nous rappelons que parmi les produits conseillés par les précédents bulletins, les Arséniates ne peuvent être appliqués que sur la noix et sur les variétés de pommes et poires à récolter après le 30 septembre.

Betterave industrielle — **NOTE N° IV** — *Drôme*

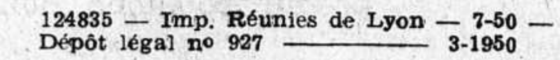
Teigne-Cercosporiose. — Un vol assez important de papillons de la **Teigne** est actuellement en cours, dans les plaines de Montélimar et de Pierrelatte. Dans ces deux régions, un traitement à base de H.C.H. devra donc être appliqué avant le **7 août.**

On ajoutera du cuivre suivant les prescriptions du bulletin N° 40 là où cela n'a pas encore été appliqué.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

—— Le Gérant : G. GRISARD ——


124835 — Imp. Réunies de Lyon — 7-50 —
Dépôt légal n° 927 ———— 3-1950